



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Messieurs Pierre JOUANNE et Anthony POCCARD CHAPUIS. Madame Charlotte THOMSON.

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Pierre JOUANNE à Franck CHENAL, de Charlotte THOMSON à Anne CROZET et de Anthony POCCARD CHAPUIS à Marie-Neige POCCARD CHAPUIS.

Concernant le procès-verbal du 11 avril 2016, Pierre JOUANNE demande de préciser le point 10 comme suit : « en plus des tarifs, la nature du contrat est à regarder à la lumière des deux sujets qui nous concernent actuellement : l'assurance sur les charges en cas d'arrêt maladie, l'assurance pour le dégât des eaux généré dans le cas de la grille mal entretenue à Moulin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 11 avril 2016.

Avant de procéder aux délibérations, Yohann JOURDIN intervient pour présenter le déroulement de l'étude de la place Roscanvel et les différentes hypothèses envisagées par le Bureau d'études, Profil Etudes.

Suite à la présentation du projet d'esquisse de la place Roscanvel, le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur la délibération n°13 fixant le forfait provisoire Fp et l'affermissement de la tranche conditionnelle pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la mise en valeur de la traversée du chef-lieu, la requalification de la place Roscanvel, la création de places de stationnement et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Le marché de maîtrise d'œuvre cité en objet est un marché fractionné en deux tranches :

- Une tranche ferme correspondant aux études préliminaires (diagnostic et esquisse) dont le rapport final a été présenté au conseil.
- Une tranche conditionnelle correspondant aux éléments de missions de maîtrise d'œuvre depuis l'avant-projet (AVP) jusqu'à la réception des travaux (AOR).

Il est désormais nécessaire d'affermir la tranche conditionnelle pour poursuivre les études.

Il est proposé au conseil municipal d'engager la mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des séquences concernées par l'étude, soit pour un montant total des travaux estimé à 1 190 503,00 € HT.

Il est précisé à ce sujet que, comme pour la mission de maîtrise d'œuvre, le marché de travaux sera fractionné en plusieurs tranches. Le conseil municipal sera amené à affirmer ou non les différentes tranches conditionnelles de travaux en fonction des conditions économiques et budgétaires futures.

Un avenant doit être établi pour fixer la rémunération provisoire du maître d'œuvre pour la phase AVP. En application de l'article 7-2 de l'acte d'engagement qui précise le mode de calcul du taux de rémunération applicables aux prestations de maîtrise d'œuvre objets du présent marché en fonction de l'enveloppe financière estimée des travaux, le forfait de rémunération provisoire Fp est arrêté à : 60 715,65 € HT

A l'issue de la phase AVP, un forfait définitif de rémunération (Fd) sera arrêté en fonction du coût prévisionnel des travaux affiné et remplacera le forfait provisoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de missionner dès à présent le bureau d'études sur la phase avant-projet.

Il est ensuite procédé aux autres délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la convention relative aux travaux sur le sentier de l'Aiguille Grive

Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de développement touristique et, plus spécifiquement, de gestion des sentiers de randonnées, les communes de Bourg-Saint-Maurice, Landry et Peisey Nancroix ont décidé de se rapprocher pour financer conjointement des travaux sur le sentier de l'Aiguille Grive situé sur les trois communes précitées.

Dans cette perspective, les communes de Bourg-Saint-Maurice, Landry et Peisey Nancroix conviennent d'adopter une entente intercommunale par voie de convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la réalisation conjointe de ces travaux et autorise le Maire à signer cette convention.

2. Autorisation d'occupation du domaine public

Dans un courrier daté du 04 avril dernier, Monsieur David DIMIER sollicite la commune pour l'autoriser à installer une terrasse sur deux places de stationnement situées devant son magasin « Le comptoir Savoyard » durant les mois de juillet et août 2016.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur David DIMIER à titre gracieux pour l'été 2016.

3. Acquisition des parcelles de Madame Eléa KLEIN

4. Acquisition des parcelles de Monsieur Pascal VILLIOD

Les promesses de vente des parcelles d'Eléa KLEIN et de Pascal VILLIOD doivent être finalisées.

Les délibérations proposées pour valider les promesses de vente sont suspendues jusqu'à la concrétisation de ces accords.

II/ FINANCES

5. Approbation des tarifs proposés par ADS pour l'été 2016 et pour la saison d'hiver 2016/2017

Lors de la réunion Paradiski du 12 janvier 2016, ADS a présenté le projet de tarifs publics sur les remontées mécaniques de l'hiver 2016/2017 (haute et basse saison) et la grille publique des tarifs de l'été 2016.

Il s'agit d'une information et aucune délibération n'est nécessaire.

III/ RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste d'astreinte pour le gîte communal

Comme la saison précédente, il est proposé de prolonger le poste d'astreinte au gîte communal pour remplacer Maryse RICHERMOZ durant deux week-ends par mois de mai à novembre.

Un document adressé par mail précise l'organisation de l'astreinte au gîte communal durant la saison estivale de mai à novembre.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 2 week-ends par mois

Contrat à durée déterminée : du 09/05/2016 au 30/11/2016

Le montant forfaitaire d'astreinte sera rémunéré sans décompte du temps passé sur place.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

7. Création d'un poste pour la gestion de la bibliothèque et l'accueil du musée

Suite à la mise en disponibilité de Suzanne BONNE, en charge de la gestion de la bibliothèque communal et des temps d'activités périscolaires (TAP), il est envisagé de créer un poste « culture » sur une durée de 1 an avec pour mission la bibliothèque, l'animation des TAP et l'accueil du Musée.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint Administratif de 2ème classe

Temps de travail : 27 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 20/06/2016 au 30/06/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

8. Demande de subvention pour l'acquisition d'une chargeuse pour le déneigement

Dans le cadre du déneigement hivernal annuel réalisé par les Services Techniques de la Commune, la Commune sollicite une aide financière auprès du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) pour l'acquisition d'une chargeuse équipée notamment d'un godet neige. Le coût de cet équipement est estimé à 53 950 € HT soit 64 740 € TTC.

Le plan de financement de cet équipement est le suivant :

- Subvention possible du FDEC : 15 %, soit 8 092,50 €
- Auto-financement par le budget communal : 45 857,50 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

9. Programme 2016 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Lors du dernier Conseil, les travaux ont été programmés en forêt communale sur les parcelles 30 et 31 conformément aux propositions des services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Dépressage, Nettoyage après coupe.

Le montant estimatif des travaux est de 3 638 euros HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale a été modifié par l'ONF et il est nécessaire de délibérer à nouveau :

Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional est de 546 euros

Le montant total de l'autofinancement communal serait de 3 092 euros H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux, la demande de subvention et le plan de financement proposé.

10. Extension du réseau d'eaux usées, remplacement des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et aménagement de voirie sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie - Lot N° 1 : Génie civil des réseaux secs et humides et aménagements de voirie - Marché n° 2016-03

Dans le cadre des travaux cités en objet, conformément au code des Marchés Publics, une procédure de consultation restreinte a été engagée

A l'issue de l'analyse des candidatures, le comité de pilotage a décidé de retenir 3 entreprises :

- Martoia Ugine
- Mauro
- Berthod / STR / Colas

Sur les 3 entreprises retenues, seuls les candidats Mauro et Berthod ont présenté une offre. L'entreprise Martoia TP Ugine n'a pas répondu à notre invitation à soumissionner.

Le maître d'œuvre en charge de l'analyse des offres est venu présenter son rapport le 25 avril 2016 à 10h en Mairie. Les tableaux de synthèse de leur analyse sont présentés ci-après :

N° de plis	Entreprise	Montant de l'offre € H.T	Note du critère Prix 40%	Note du critère Technique 60%	Total des 2 critères / 100 points
5	MAURO SAS	3 579 542,34 €	40,00	60,00	100,00
6	BERTHOD SAS	3 947 950,75 €	36,27	56,84	93,11

N° de plis	Entreprise	Classement
5	MAURO SAS	1
6	BERTHOD SAS	2

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché public au candidat suivant :

MAURO SAS – 125 rue du Père Eugène – 73290 La Motte Servolex

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché au candidat proposé.

11. Extension du réseau d'eaux usées, remplacement des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et aménagement de voirie sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie - Lot N° 2 : Câblage des réseaux secs - Marché n° 2016-03

Dans le cadre des travaux cités en objet, conformément au code des Marchés Publics, une procédure de consultation restreinte a été engagée.

A l'issue de l'analyse des candidatures, le comité de pilotage a décidé de retenir 4 entreprises :

- Serpollet
- Midali Frères
- Porcheron Frères et Cie
- Bouygues Energie Services

Les 4 entreprises retenues ont présenté une offre.

Le maître d'œuvre en charge de l'analyse des offres est venu présenter son rapport le 25 avril 2016 à 10h en Mairie. Les tableaux de synthèse de leur analyse sont présentés ci-après :

N° de plis	Entreprise	Montant de l'offre € H.T	Note du critère Prix 40%	Note du critère Technique 60%	Total des 2 critères / 100 points
1	SERPOLLET	319 769,30 €	37,65	37,14	74,80
2	MIDALI Frères	331 033,00 €	36,37	11,43	47,80
3	PORCHERON Frères et Cie	325 462,00 €	36,99	51,43	88,42
4	BOUYGUES Energies et Services	301 007,60 €	40,00	60,00	100,00

N° de plis	Entreprise	Classement
1	SERPOLLET	3
2	MIDALI Frères	4
3	PORCHERON Frères et Cie	2
4	BOUYGUES Energies et Services	1

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché public au candidat suivant :

Bouygues Energie et Services – Centre de Montmélian – BP 23 – 73801 Montmélian Cedex

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché au candidat proposé.

12. Validation du dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité pour plusieurs ERP et IOP sur une durée de 6 ans - Marché n° 2015-07

En application du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, une réflexion a été menée sur la mise en accessibilité des bâtiments de la commune.

Sont concernés par cette étude :

- 9 établissements recevant du public
- 4 WC publics
- 8 édifices religieux
- 2 aires de jeu

Il est noté que la garderie ne fait pas partie de cette étude puisqu'elle est d'ores et déjà accessible.

Des diagnostics accessibilité ont été réalisés par des organismes agréés sur 9 établissements recevant du public : la salle Polyvalente, l'école, l'office de tourisme, la mairie, le gîte des Glières, le bureau d'accueil nordique, le bar « Le Planté de bâton », les WC publics de Rosuel et les WC de la Mairie. Les autres établissements présentant de trop nombreuses non-conformités à la réglementation accessibilité du fait de leur configuration ou de leur environnement n'ont pas fait l'objet de diagnostic détaillé.

Les demandes de dérogation et les mesures compensatoires proposées sont les suivantes :

N°	Lieu Doc technique à consulter	Dérogation demandée	Mesures compensatoires proposées
1	Salle Polyvalente Cf. Annexe 2	Pas de sanitaire PMR au rez-de-chaussée	Sanitaire PMR au R+1 Sanitaire PMR de l'OT accessible à l'extérieur de la Salle Po (cf. annexe 4)
2	La Poste Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural et d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	Proposition de permanence des bureaux de La Poste dans d'autres locaux accessibles (mairie ou office de tourisme)
3	Musée de la Fruitière Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural et d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	Proposition de prise de rendez-vous en mairie pour les PMR souhaitant visiter le musée
4	WC Publics Plan Peisey Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée	Démolition à moyen terme et reconstruction dans le cadre d'un projet de plus grande ampleur
5	WC Publics Pont Baudin Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	
6	Eglise et son cimetière Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural et d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	Mise en accessibilité de la chapelle de Nancroix et de la chapelle de La Chenarie
7	Sanctuaire ND-des-Vernettes Chapelles de Pracompuet, Beaupraz, Villaret et Moulin Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural et d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	Mise en accessibilité de la chapelle de Nancroix et de la chapelle de La Chenarie
8	Aire de jeu de Pont Baudin Cf. Annexe 9	Dérogation aux règles d'accessibilité handicapée pour cause d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment	Mise en accessibilité de l'aire de jeu de l'école

Sous réserve d'acceptation des demandes de dérogation énumérées ci-avant, le montant total des investissements pour la mise en accessibilité des bâtiments restants est estimé à 288 000 € HT, incluant 10% de frais de maîtrise d'œuvre et 15% de divers et imprévus, répartis ainsi :

- Salle polyvalente : 94 000 € HT
- Office de tourisme : 2 000 € HT
- Ecole : 41 000 € HT
- Aire de jeu de l'école : 19 000 € HT

- Mairie : 72 000 € HT
- Gîte des Glières : 18 000 € HT
- Bureau d'accueil nordique : 18 000 € HT
- WC Publics de Rosuel : 5 000 € HT
- Bar « Le Planté de Bâton » (désormais « We Ski Bar ») : 10 000 € HT
- Chapelles de Nancroix et La Chenarie : 9 000 € HT

Compte tenu :

- Des travaux projetés par la commune d'une part (réseaux secs et humides sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Passieu et La Chenarie ; requalification de la Place Roscanvel, projet de sécurisation du front de neige ; ...)

- Du projet de commune nouvelle d'autre part qui impliquera éventuellement une redéfinition de la destination de certains bâtiments (mairie de Peisey notamment),

La commission travaux propose au conseil municipal :

- De demander une prorogation du délai d'exécution d'une période, ce qui laisserait 6 ans à la commune pour réaliser l'ensemble de ces travaux. Cet effort d'investissement représenterait un coût moyen annuel de 48 000 € HT / an

- De hiérarchiser les travaux dans cet ordre

1. Salle Polyvalente / Office de tourisme
2. Ecole et son aire de jeu
3. Mairie et bibliothèque
4. Gîte des Glières et bureau d'accueil nordique
5. Autres bâtiments (Chapelles, WC Publics de Rosuel, Bar « We Ski Bar »)

L'agenda d'accessibilité ainsi proposé serait le suivant :

Commune de Peisey-Nancroix - Agenda d'accessibilité programmée sur 6 ans

Bâtiments	Montant arrondi HT des travaux à envisager (yc frais moe et divers et imprévus)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Office de tourisme	2 000 €	2 000 €					
Salle Polyvalente	94 000 €	47 000 €	47 000 €				
Ecole	41 000 €			41 000 €			
Aire de jeu école	19 000 €			19 000 €			
Mairie - Bilbiothèque	72 000 €				36 000 €	36 000 €	
Gîte des Glières	18 000 €					18 000 €	
Accueil nordique	18 000 €						18 000 €
WC Publics Rosuel	5 000 €						5 000 €
Chapelle Nancroix	5 000 €						5 000 €
Chapelle Chenarie	4 000 €						4 000 €
Bar "We Ski Bar"	10 000 €						10 000 €
Total arrondi HT / an		49 000 €	47 000 €	60 000 €	36 000 €	54 000 €	42 000 €
Estimation coûts HT de fonctionnement / an				2 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total TTC/an		58 800 €	56 400 €	72 000 €	43 200 €	64 800 €	50 400 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de mise en accessibilité proposé.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***
Le prochain Conseil Municipal est fixé au 6 juin 2016.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.